

Demande de candidature – Programme primaire

À utiliser à partir de janvier 2016

EXEMPLE

À compter de 2016, la Demande de candidature devra être déposée en ligne à l'adresse <http://myschool.ibo.org>.

Ce document reflète le contenu de la demande en ligne ; les établissements intéressés devront également fournir des informations sur le personnel concerné par le programme, le budget prévu durant les cinq années de mise en œuvre du programme, ainsi que des informations concernant les propositions d'organisation du temps d'enseignement.

Ce document est fourni à titre de référence uniquement.

Programme primaire
Demande de candidature – Programme primaire

Version française de l'ouvrage publié originalement en anglais
en janvier 2016 sous le titre

Application for candidacy: Primary Years Programme

Publié en janvier 2016

Publié par

Organisation du Baccalauréat International

15 Route des Morillons

1218 Le Grand-Saconnex

Genève, Suisse

Représentée par

IB Publishing Ltd, Churchillplein 6, 2517 JW La Haye, Pays-Bas

© Organisation du Baccalauréat International 2016

L'Organisation du Baccalauréat International (couramment appelée l'IB) propose quatre programmes d'éducation stimulants et de grande qualité à une communauté mondiale d'établissements scolaires, dans le but de bâtir un monde meilleur et plus paisible. Cette publication fait partie du matériel publié pour appuyer la mise en œuvre de ces programmes.

L'IB peut être amené à utiliser des sources variées dans ses travaux, mais vérifie toujours l'exactitude et l'authenticité des informations employées, en particulier dans le cas de sources participatives telles que Wikipédia. L'IB respecte les principes de la propriété intellectuelle et s'efforce toujours d'identifier les détenteurs des droits relatifs à tout matériel protégé par le droit d'auteur et d'obtenir d'eux, avant publication, l'autorisation de réutiliser ce matériel. L'IB tient à remercier les détenteurs de droits d'auteur qui ont autorisé la réutilisation du matériel apparaissant dans cette publication et s'engage à rectifier dans les meilleurs délais toute erreur ou omission.

Le générique masculin est utilisé ici sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Dans le respect de l'esprit international cher à l'IB, le français utilisé dans le présent document se veut mondial et compréhensible par tous, et non propre à une région particulière du monde.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire, ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, sans autorisation écrite préalable de l'IB ou sans que cela ne soit expressément autorisé par la loi ou par la politique et le règlement de l'IB en matière d'utilisation de sa propriété intellectuelle. Veuillez consulter à cet effet la page www.ibo.org/fr/copyright.

Vous pouvez vous procurer les articles et les publications de l'IB par l'intermédiaire du magasin en ligne de l'IB sur le site store.ibo.org.

Courriel : sales@ibo.org

Déclaration de mission de l'IB

Le Baccalauréat International a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel.

À cette fin, l'IB collabore avec des établissements scolaires, des gouvernements et des organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation internationale stimulants et des méthodes d'évaluation rigoureuses.

Ces programmes encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai.



Profil de l'apprenant de l'IB

Tous les programmes de l'IB ont pour but de former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent entre eux les humains, soucieuses de la responsabilité de chacun envers la planète et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible.

En tant qu'apprenants de l'IB, nous nous efforçons d'être :

CHERCHEURS

Nous cultivons notre curiosité tout en développant des capacités d'investigation et de recherche. Nous savons apprendre indépendamment et en groupe. Nous apprenons avec enthousiasme et nous conservons notre plaisir d'apprendre tout au long de notre vie.

INFORMÉS

Nous développons et utilisons une compréhension conceptuelle, en explorant la connaissance dans un ensemble de disciplines. Nous nous penchons sur des questions et des idées qui ont de l'importance à l'échelle locale et mondiale.

SENSÉS

Nous utilisons nos capacités de réflexion critique et créative, afin d'analyser des problèmes complexes et d'entreprendre des actions responsables. Nous prenons des décisions réfléchies et éthiques de notre propre initiative.

COMMUNICATIFS

Nous nous exprimons avec assurance et créativité dans plus d'une langue ou d'un langage et de différentes façons. Nous écoutons également les points de vue d'autres individus et groupes, ce qui nous permet de collaborer efficacement avec eux.

INTÈGRES

Nous adhérons à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possédons un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde. Nous sommes responsables de nos actes et de leurs conséquences.

OUVERTS D'ESPRIT

Nous portons un regard critique sur nos propres cultures et expériences personnelles, ainsi que sur les valeurs et traditions d'autrui. Nous recherchons et évaluons un éventail de points de vue et nous sommes disposés à en tirer des enrichissements.

ALTRUISTES

Nous faisons preuve d'empathie, de compassion et de respect. Nous accordons une grande importance à l'entraide et nous œuvrons concrètement à l'amélioration de l'existence d'autrui et du monde qui nous entoure.

AUDACIEUX

Nous abordons les incertitudes avec discernement et détermination. Nous travaillons de façon autonome et coopérative pour explorer de nouvelles idées et des stratégies innovantes. Nous sommes ingénieux et nous savons nous adapter aux défis et aux changements.

ÉQUILIBRÉS

Nous accordons une importance équivalente aux différents aspects de nos vies – intellectuel, physique et affectif – dans l'atteinte de notre bien-être personnel et de celui des autres. Nous reconnaissons notre interdépendance avec les autres et le monde dans lequel nous vivons.

RÉFLÉCHIS

Nous abordons de manière réfléchie le monde qui nous entoure, ainsi que nos propres idées et expériences. Nous nous efforçons de comprendre nos forces et nos faiblesses afin d'améliorer notre apprentissage et notre développement personnel.

Le profil de l'apprenant de l'IB incarne dix qualités mises en avant par les écoles du monde de l'IB. Nous sommes convaincus que ces qualités, et d'autres qui leur sont liées, peuvent aider les individus à devenir des membres responsables au sein des communautés locales, nationales et mondiales.

Norme A. Philosophie : le projet éducatif de l'établissement et les valeurs qui le fondent reflètent la philosophie de l'IB

Application concrète A1. La déclaration de mission et l'énoncé de philosophie de l'établissement sont alignés sur ceux de l'IB.

1. Veuillez fournir la déclaration de mission actuellement en vigueur dans l'établissement.
2. Dans quelle mesure la déclaration de mission de l'établissement est-elle actuellement alignée sur celle de l'IB ?
 Entièrement Partiellement Révision requise
3. Quel processus l'établissement a-t-il utilisé ou compte-t-il utiliser pour affiner sa déclaration de mission et l'aligner davantage sur celle de l'IB ? [500 mots]
4. Dans quelle mesure la philosophie éducationnelle de votre établissement est-elle alignée sur celle de l'IB ?
 Entièrement Partiellement Révision requise
5. Quel processus l'établissement a-t-il utilisé ou compte-t-il utiliser pour affiner sa philosophie éducationnelle et l'aligner davantage sur celle de l'IB ? [500 mots]

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

- En cours En place Pas en place

Application concrète A2. Les instances décisionnelles, l'équipe de direction pédagogique, l'équipe administrative et l'ensemble du personnel démontrent une compréhension de la philosophie de l'IB.

L'IB évaluera cette application concrète durant la visite de vérification dans l'établissement, et en passant en revue le plan d'action et les informations fournies pour l'application concrète A3.

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

- En cours En place Pas en place

Application concrète A3. La communauté scolaire démontre une compréhension et un engagement envers le programme.

Durant la phase d'examen, avant de déposer la demande de candidature, l'établissement doit impérativement avoir réalisé une étude de faisabilité visant à comparer les applications concrètes et les politiques actuellement en vigueur dans l'établissement à celles exigées par l'IB pour assurer une mise en œuvre réussie du programme.

1. Indiquez la ou les personnes responsables de l'étude de faisabilité, et les parties prenantes impliquées dans ce processus. [Sélectionnez dans la liste de membres du personnel et du personnel enseignant associée au compte de l'établissement]
2. Indiquez quels autres groupes d'interlocuteurs ont été impliqués dans l'étude de faisabilité. Choisissez toutes les mentions qui s'appliquent :

<input type="checkbox"/> Parents	<input type="checkbox"/> Autorités locales compétentes en matière d'éducation
<input type="checkbox"/> Élèves	<input type="checkbox"/> Ministère de l'Éducation
<input type="checkbox"/> Instances décisionnelles	
<input type="checkbox"/> Membres de la communauté	
<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :	
3. Décrivez brièvement le processus adopté par l'établissement pour réaliser l'étude de faisabilité. [500 mots]
4. Durant la phase d'examen, l'établissement aura aussi mis en place des actions visant à informer sa communauté au sujet du programme et à gagner le soutien des principales parties prenantes. Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour fournir des informations sur les actions mises en place jusqu'à présent par l'établissement et sur leurs résultats.

Groupe	Actions mises en place	Principaux résultats
Instances décisionnelles	[100 mots]	[100 mots]
Autorités locales compétentes en matière d'éducation	[100 mots]	[100 mots]
Parents	[100 mots]	[100 mots]
Équipe de direction pédagogique	[100 mots]	[100 mots]
Enseignants et membres du personnel	[100 mots]	[100 mots]
Autres (veuillez indiquer le groupe)	[100 mots]	[100 mots]

5. Fournissez toute information supplémentaire sur les actions mises en place par l'établissement pour informer sa communauté et mobiliser le soutien en faveur du programme. [250 mots]

Chargez l'étude de faisabilité (le cas échéant)

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

- En cours
 En place
 Pas en place

Exigence spécifique A3.a. Les valeurs du PP telles qu'indiquées dans les documents pédagogiques ont un impact explicite sur le processus de décision au sein de l'établissement et sur le fonctionnement de ce dernier.

L'IB n'exige pas de preuves concernant cette exigence au moment de l'octroi du statut d'établissement scolaire candidat. Il est impératif que cette exigence soit en place au moment de l'autorisation. À ce stade, l'IB passera en revue la brochure de l'établissement et son site Web dans le cadre de l'examen de la demande d'autorisation, et contrôlera ce point durant la visite de vérification dans l'établissement.

Veillez inclure dans le plan d'action de l'établissement le travail que vous comptez effectuer pour satisfaire à cette exigence.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

En cours En place Pas en place

Exigence spécifique A3.b. L'établissement, en tant que communauté d'apprenants, s'est engagé à adopter une approche coopérative en matière de développement du programme d'études.

L'IB évaluera cette exigence en passant en revue les informations fournies pour l'application concrète B2.4.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

En cours En place Pas en place

Exigence spécifique A3.c. L'établissement s'est engagé à suivre une approche de l'enseignement et de l'apprentissage constructiviste et reposant sur la recherche qui encourage les élèves à faire preuve de curiosité intellectuelle et à développer des compétences de pensée critique.

L'IB n'exige pas de preuves concernant cette exigence au moment de l'octroi du statut d'établissement scolaire candidat. Il est impératif que cette exigence soit en place au moment de l'autorisation. À ce stade, l'IB passera en revue la demande d'autorisation et les informations réunies durant la visite de vérification dans l'établissement.

Veillez inclure dans le plan d'action de l'établissement le travail que vous comptez effectuer pour satisfaire à cette exigence.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

En cours En place Pas en place

Exigence spécifique A3.d. L'établissement s'est engagé à utiliser le PP comme cadre pour la planification, l'enseignement et l'apprentissage de l'ensemble du programme d'études.

L'IB n'exige pas de preuves concernant cette exigence au moment de l'octroi du statut d'établissement scolaire candidat. Il est impératif que cette exigence soit en place au moment

de l'autorisation. À ce stade, l'IB passera en revue la demande d'autorisation et les informations réunies durant la visite de vérification dans l'établissement.

Veuillez inclure dans le plan d'action de l'établissement le travail que vous comptez effectuer pour satisfaire à cette exigence.

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

- En cours En place Pas en place

Exigence spécifique A3.e. L'établissement démontre un engagement envers l'apprentissage transdisciplinaire.

1. Le PP exige que l'enseignant titulaire soit au minimum chargé d'enseigner la langue d'enseignement, les mathématiques, les sciences humaines et les sciences naturelles afin de soutenir le modèle d'enseignement et d'apprentissage transdisciplinaire du PP. Expliquez si l'établissement devra procéder à des ajustements pour répondre à cette exigence.
2. Quels défis votre établissement pourrait-il avoir à relever pour mettre en œuvre un programme transdisciplinaire ?

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

- En cours En place Pas en place

Application concrète A4. L'établissement développe et promeut la sensibilité internationale ainsi que toutes les qualités du profil de l'apprenant de l'IB dans l'ensemble de la communauté scolaire.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète A5. L'établissement encourage l'action responsable au sein de la communauté scolaire et au-delà.

1. Indiquez les interactions qu'entretiennent actuellement l'établissement et ses élèves avec la communauté environnante (indiquer toutes les mentions qui s'appliquent).
 - Installations/Ressources de l'établissement mises à la disposition de la communauté
 - Soutien financier direct de la communauté à l'établissement (collecte de fonds pour l'établissement scolaire, subventions, dons, exonérations fiscales ou exemptions de redevances forfaitaires)
 - Les installations de la communauté soutiennent les activités de l'établissement

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

En cours

En place

Pas en place

Exigence spécifique A7.b. L'établissement soutient l'apprentissage de la langue maternelle et de la langue du pays dans lequel il se situe.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète A8. L'établissement participe à la communauté internationale de l'IB.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète A9. L'établissement rend les programmes et la philosophie de l'IB accessibles aux élèves.

L'IB n'exige pas de preuves concernant cette application concrète au moment de l'octroi du statut d'établissement scolaire candidat. Il est impératif que cette application concrète soit en place au moment de l'autorisation. À ce stade, l'IB passera en revue la demande d'autorisation et les informations réunies durant la visite de vérification dans l'établissement.

Veillez inclure dans le plan d'action de l'établissement le travail que vous comptez effectuer pour satisfaire à cette application concrète.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours

En place

Pas en place

Exigence spécifique A9.a L'établissement met en œuvre le PP en tant que programme ouvert à tout l'effectif scolaire.

Le PP est un programme ouvert à tout l'effectif scolaire. Tous les élèves de l'établissement âgés de 3 à 12 ans, toutes classes ou années confondus, doivent participer au PP. L'IB passera en revue les informations fournies dans la section contenant les données sur le programme.

1. Les élèves devront-ils satisfaire à des critères d'admission ou de sélection afin de pouvoir s'inscrire dans l'établissement ?

Oui

Non

- a. Décrivez la politique d'admission ou de sélection utilisée pour l'inscription des élèves dans l'établissement.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

- En cours En place Pas en place

Norme B : organisation

Norme B1. Direction et structure : les structures dirigeante et administrative de l'établissement assurent la mise en œuvre du programme de l'IB.

Application concrète B1.1. L'établissement a mis en place des systèmes permettant d'informer régulièrement les instances décisionnelles des progrès réalisés dans la mise en œuvre et le développement du programme.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète B1.2. L'établissement a mis en place une structure de gouvernance et de direction qui soutient la mise en œuvre du programme.

1. Quel type d'instances décisionnelles ou d'autorités compétentes en matière d'éducation sont-elles chargées de la supervision de l'établissement ?
 - Instances gouvernementales / d'État / ministère de l'Éducation
 - Conseil d'administration / assemblée des gouverneurs
 - Commission scolaire / Conseil scolaire / Agence locale chargée de l'enseignement
 - Instances décisionnelles diocésaines/paroissiales ou d'autres autorités confessionnelles
 - Instances décisionnelles définies par le ou les propriétaires de l'établissement
 - Entreprise / société commerciale
 - Conseil d'établissement / Comité consultatif
 - Aucun
 - Autre (veuillez préciser) :
2. Décrivez brièvement les instances décisionnelles ou les autorités compétentes en matière d'éducation rattachées à l'établissement. [250 mots]

- a. Comment les instances décisionnelles ou les autorités compétentes en matière d'éducation rattachées à l'établissement sont-elles constituées ?
- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Publiquement élues | <input type="checkbox"/> Composées du ou des propriétaires de l'établissement |
| <input type="checkbox"/> Nommées par un représentant élu / un organisme élu | <input type="checkbox"/> Information non disponible |
| <input type="checkbox"/> Nommées par le ou les propriétaires de l'établissement | |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : | |
- b. Expliquez brièvement les domaines dans lesquels les instances décisionnelles ou les autorités compétentes en matière d'éducation exercent une autorité directe au sein de l'établissement. [500 mots]
3. Décrivez la manière dont l'équipe de direction pédagogique collaborera pour diriger la mise en œuvre du programme. [500 mots]
4. Qui sera responsable du recrutement du personnel chargé de dispenser le programme dans l'établissement ? [500 mots]
5. Décrivez brièvement les difficultés éventuelles auxquelles est confronté l'établissement pour recruter et/ou conserver du personnel, y compris les dispositions prévues pour résoudre ces difficultés. [500 mots]

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

- En cours En place Pas en place

Exigence spécifique B1.2.a. La direction pédagogique au sein de l'établissement est assurée de façon collégiale, au minimum par le coordonnateur du PP et le directeur de la section primaire.

L'IB n'exige pas de preuves concernant cette exigence au moment de l'octroi du statut d'établissement scolaire candidat. Il est impératif que cette exigence soit en place au moment de l'autorisation. À ce stade, l'IB passera en revue la demande d'autorisation et les informations réunies durant la visite de vérification dans l'établissement.

Veuillez inclure dans le plan d'action de l'établissement le travail que vous comptez effectuer pour satisfaire à cette exigence.

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

- En cours En place Pas en place

Exigence spécifique B1.2.b. Les instances décisionnelles chargent l'équipe de direction pédagogique de la mise en œuvre du PP.

L'IB n'exige pas de preuves concernant cette exigence au moment de l'octroi du statut d'établissement scolaire candidat. Il est impératif que cette exigence soit en place au moment de l'autorisation. À ce stade, l'IB passera en revue la demande d'autorisation et les informations réunies durant la visite de vérification dans l'établissement. Veuillez inclure dans le plan d'action de l'établissement le travail que vous comptez effectuer pour satisfaire à cette exigence.

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

En cours En place Pas en place

Application concrète B1.3. Le chef d'établissement ou le directeur de section et le coordonnateur du programme exercent une direction pédagogique alignée sur la philosophie du programme.

L'IB évaluera cette application concrète en passant en revue le plan d'action et l'organigramme de l'établissement.

1. En l'absence d'une langue commune au sein du personnel, comment l'équipe de direction pédagogique garantira-t-elle la cohérence de la mise en œuvre et du développement du programme ? [500 mots]
2. Compte tenu des informations fournies sur l'établissement, au moins une des langues d'enseignement de l'établissement est différente des langues de travail de l'IB. En tenant compte de ceci, comment l'équipe de direction pédagogique garantira-t-elle la cohérence de la mise en œuvre et du développement du programme ? [500 mots]

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours En place Pas en place

Application concrète B1.4. L'établissement a nommé un coordonnateur du programme dont les fonctions ont été clairement définies et qui dispose de suffisamment de temps, de soutien et de ressources pour assumer les responsabilités qui en découlent.

1. Quel pourcentage de son horaire hebdomadaire le coordonnateur du programme de l'IB consacra-t-il aux responsabilités associées à ce rôle ?

Répartition horaire du travail du coordonnateur du programme

Tâche	[pourcentage du volume horaire hebdomadaire]
Coordination du programme	[pourcentage du volume horaire hebdomadaire]
Autre (précisez la tâche)	[pourcentage du volume horaire hebdomadaire]
Autre (précisez la tâche)	[pourcentage du volume horaire hebdomadaire]

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours

En place

Pas en place

Application concrète B1.5. L'établissement élabore et met en œuvre des politiques et des procédures qui soutiennent le programme.

L'IB évaluera cette application concrète en passant en revue les réponses aux informations fournies pour les applications concrètes B1.5a et B1.5b.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours

En place

Pas en place

Exigence spécifique B1.5.a. L'établissement a mis au point et applique une politique linguistique en accord avec les attentes de l'IB.

1. Décrivez le processus à travers lequel la politique linguistique de l'établissement a été ou sera développée, mise en œuvre et révisée. [250 mots]
2. Décrivez le soutien dont bénéficieront les élèves qui maîtrisent le mieux une langue différente de la ou des langues d'enseignement de l'établissement. [250 mots]
3. Indiquez les mesures que l'établissement a instaurées ou qu'il compte instaurer pour soutenir la langue maternelle des élèves lorsque celle-ci est différente de la ou des langues d'enseignement de l'établissement. Précisez si ce soutien sera apporté pendant le temps scolaire. [250 mots]

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

En cours

En place

Pas en place

Exigence spécifique B1.5.b. L'établissement a mis au point et applique une politique d'évaluation en accord avec les attentes de l'IB.

1. Décrivez le système / la politique d'évaluation actuellement en vigueur dans l'établissement et indiquez les différences constatées lorsque vous avez établi une comparaison avec les modalités d'évaluation du PP. [500 mots]

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

En cours

En place

Pas en place

Application concrète B1.6. L'établissement a mis en place des systèmes assurant la pérennité et le développement continu du programme.

L'IB consultera le plan d'action afin de s'assurer que l'établissement a défini avec clarté des dispositions prévues, des responsabilités et des échéances pour le développement continu du programme.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours

En place

Pas en place

Application concrète B1.7. L'établissement procède à des évaluations de la mise en œuvre du programme dans lesquelles sont impliquées toutes les parties prenantes.

Cette application concrète ne devant être ni en place ni en cours au moment de l'autorisation, nous n'avons à ce stade aucune question spécifique la concernant.

Norme B2. Ressources et soutien : les ressources et la structure de soutien de l'établissement permettent la mise en œuvre du programme.

Application concrète B2.1. Les instances décisionnelles allouent des fonds pour assurer la mise en œuvre et le développement continu du programme.

L'IB évaluera cette application concrète en passant en revue le tableau du budget.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours

En place

Pas en place

Application concrète B2.2. L'établissement dispose d'un personnel qualifié pour mettre en œuvre le programme.

Vous trouverez ci-dessous le résumé des informations que vous avez fournies sur le personnel enseignant et administratif. Vous pouvez si vous le souhaitez mettre à jour ces informations dans la section consacrée au personnel de l'établissement.

1. Tous les enseignants qui participeront au programme satisfont-ils aux normes locales/régionales/nationales applicables au personnel enseignant ?

Oui

Non

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours

En place

Pas en place

Application concrète B2.3. L'établissement veille à ce que les enseignants et les membres de la direction participent à des activités de perfectionnement professionnel reconnues par l'IB.

L'IB évaluera cette application concrète en passant en revue les informations fournies pour les applications concrètes B2.2 et B2.3a ainsi que le plan d'action et le tableau du budget.

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

- En cours En place Pas en place

Exigence spécifique B2.3.a. L'établissement respecte les exigences de l'IB en matière de perfectionnement professionnel dans le cadre de l'autorisation et de l'évaluation de la mise en œuvre du PP.

1. Vous trouverez ci-dessous le résumé des informations que vous avez fournies sur le perfectionnement professionnel de l'IB suivi par le personnel enseignant et administratif. Si vous n'avez pas saisi d'informations sur le perfectionnement professionnel suivi par votre personnel enseignant et administratif, veuillez mettre à jour ces renseignements dans la section consacrée au personnel de l'établissement. [Un tableau sera fourni à partir des informations communiquées dans la section du profil de l'établissement scolaire consacrée au personnel]
2. Décrivez brièvement les dispositions prévues par l'établissement pour accueillir et former les nouveaux membres du personnel en charge du programme qui seront recrutés après l'autorisation. [500 mots]

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

- En cours En place Pas en place

Application concrète B2.4. L'établissement alloue des plages horaires pour la planification et la réflexion coopératives dans l'emploi du temps des enseignants.

1. Veuillez décrire les pratiques de planification coopérative actuellement en place dans l'établissement. [250 mots]
2. Dans le tableau ci-dessous, décrivez les réunions qui soutiendront la mise en œuvre du programme, en précisant les participants, le type de réunions, leurs objectifs et leur fréquence.

Intitulé de la réunion	Participants	Fréquence (indiquez une fréquence par type de réunion)	Objectifs
	[100 mots]	<input type="checkbox"/> Quotidienne <input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Bihebdomadaire <input type="checkbox"/> Mensuelle	[100 mots]

		<input type="checkbox"/> Semi-trimestrielle <input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Biannuelle <input type="checkbox"/> Annuelle	
	[100 mots]	<input type="checkbox"/> Quotidienne <input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Bihebdomadaire <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Semi-trimestrielle <input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Biannuelle <input type="checkbox"/> Annuelle	[100 mots]

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

- En cours
 En place
 Pas en place

Application concrète B2.5. Les environnements d'apprentissage physiques et en ligne, les installations, les ressources et le matériel spécialisé soutiennent la mise en œuvre du programme.

Veillez décrire les installations de technologie de l'information qui seront mises à la disposition des élèves et des enseignants du PP, et préciser leur emplacement.

1. Parmi les caractéristiques suivantes, lesquelles s'appliquent à l'approche actuelle de votre établissement concernant l'utilisation de la technologie pour l'apprentissage ?

- | | |
|--|------------------|
| <input type="checkbox"/> Un ordinateur portable ou périphérique par élève | |
| <input type="checkbox"/> Ordinateurs partagés dans les classes dans l'ensemble de l'établissement | Nb d'ordinateurs |
| <input type="checkbox"/> Installations informatiques centralisées | Nb d'ordinateurs |
| <input type="checkbox"/> Ordinateurs partagés à la disposition des élèves à la bibliothèque | Nb d'ordinateurs |
| <input type="checkbox"/> Un ordinateur portable ou autre appareil par enseignant | |
| <input type="checkbox"/> Ordinateurs partagés pour les enseignants | Nb d'ordinateurs |
| <input type="checkbox"/> Tableaux blancs interactifs dans les classes dans l'ensemble de l'établissement | |
| <input type="checkbox"/> Autre (décrire) | Nb d'ordinateurs |

2. L'établissement dispose-t-il d'un accès constant à Internet ?

- Oui
 Non

3. L'établissement a-t-il un réseau WiFi ?

- Oui
 Non

4. Veuillez préciser tout type de restriction imposée par l'établissement concernant l'accès des élèves ou du personnel au réseau WiFi ou à Internet. [500 mots]

5. Veuillez fournir des informations sur les installations et ressources de l'établissement qui soutiennent la mise en œuvre du programme, ou mettre à jour les informations fournies.

Installation ou ressource	Description de l'installation ou de la ressource	Comment cette installation soutient-elle la mise en œuvre du programme ?	Projets de développements ultérieurs des installations/ressources, le cas échéant
Installations destinées à l'éducation physique / l'athlétisme	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]
Laboratoires de science	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]
Studios/ateliers d'arts visuels	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]
Installations spécialisées	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]
Installations destinées à la musique	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]
Espaces d'exposition / de spectacles	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]
Installations destinées aux arts d'interprétation	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]
Autres installations/ressources	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

- En cours
 En place
 Pas en place

Application concrète B2.6. La bibliothèque ou la médiathèque et les ressources qu'elle contient jouent un rôle central dans la mise en œuvre du programme.

Veuillez décrire la bibliothèque physique et/ou virtuelle et les ressources imprimées, électroniques et multimédia disponibles dans l'établissement en fournissant les informations requises dans les questions suivantes.

1. Les élèves ont-ils accès à la bibliothèque de manière autonome ?

- Oui
 Non

2. Peuvent-ils librement consulter et emprunter des ressources à la bibliothèque ?

- Oui
 Non

3. Durant quels horaires les élèves peuvent-ils accéder à la bibliothèque ? [Indiquez les horaires]

4. La bibliothèque comprend-elle des espaces où les élèves peuvent étudier de manière autonome ?

- Oui Non

5. La bibliothèque est-elle conçue en fonction du groupe d'âge correspondant au programme ?

- Oui Non

Si vous avez répondu non, à quels autres utilisateurs la bibliothèque est-elle ouverte ?
[250 mots]

6. Veuillez préciser les ressources imprimées, électroniques et multimédia dont pourront disposer les élèves du PP, y compris le nombre total de chaque type de ressources et la ou les langues dans lesquelles chaque type de ressource est proposé.

Type de ressource	Langue	Langue	Langue
Nombre total d'ouvrages de référence générale (par langue)			
Nombre total d'ouvrages autres que de fiction (par langue)			
Nombre total d'ouvrages de fiction (par langue)			
Nombre total de périodiques imprimés (par langue)			
Nombre total d'abonnements en ligne à des ressources de référence générale (par langue)			
Nombre total de revues en lignes ou d'autres publications virtuelles (par langue)			
Ressources supplémentaires imprimées, électroniques ou multimédia			

7. Comment la bibliothèque est-elle utilisée comme soutien pour l'apprentissage en classe entière ? [250 mots]

8. Décrivez la façon dont la bibliothèque/médiathèque est gérée (précisez les responsabilités de la personne en charge de la bibliothèque/médiathèque, et les accords éventuellement en place avec d'autres bibliothèques). [500 mots]

9. Les salles de classe disposent-elles de bibliothèques/centres de ressources ?

- Oui Non

10. Décrivez les bibliothèques/centres de ressources des salles de classe.

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

- En cours En place Pas en place

Application concrète B2.7. L'établissement assure l'accès à des informations sur des problèmes d'ordre mondial tout en considérant différentes perspectives.

L'IB évaluera cette application concrète en passant en revue les informations fournies pour les applications concrètes B2.5 et B2.6 ainsi que le plan d'action.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours

En place

Pas en place

Application concrète B2.8. L'établissement soutient les élèves ayant des besoins en matière d'apprentissage ou de soutien à l'apprentissage ainsi que leurs enseignants.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète B2.9. L'établissement a mis en place des systèmes pour guider et conseiller les élèves tout au long du programme.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète B2.10. L'emploi du temps des élèves est conçu de manière à ce que toutes les exigences du programme puissent être remplies.

L'IB évaluera cette application concrète et les exigences ci-dessous en examinant les informations fournies pour l'application concrète B2.10a.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours

En place

Pas en place

Exigence spécifique B2.10.a. L'emploi du temps permet une recherche approfondie dans les dimensions disciplinaires et transdisciplinaires du programme d'études.

1. Remplissez ou mettez à jour le tableau de la répartition des heures d'enseignement.

Année	
Total d'heures d'enseignement par semaine/cycle	
Durée de la semaine / du cycle	

Pourcentage d'heures d'enseignement passées avec l'enseignant titulaire	
Pourcentage d'heures d'enseignement passées avec les spécialistes de matière	
Pourcentage d'heures d'enseignement consacrées à d'autres activités (par exemple assemblées, événements)	

2. L'établissement devra-t-il modifier l'emploi du temps hebdomadaire des élèves en vue de s'assurer qu'une plage horaire adéquate est allouée à chaque module de recherche pour permettre une recherche approfondie ?

- Oui Non

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

- En cours En place Pas en place

Application concrète B2.11. L'établissement utilise les ressources et les compétences de la communauté pour améliorer l'apprentissage au sein du programme.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète B2.12. L'établissement alloue des ressources pour que, selon le programme enseigné, tous les élèves réalisent leur exposition (PP), mènent à bien leur projet personnel (PEI) ou leur projet communautaire (pour les programmes se terminant en 3^e ou 4^e année du PEI), rédigent leur mémoire (Programme du diplôme) ou réalisent leur projet de réflexion (POP).

Cette application concrète ne devant être ni en place ni en cours au moment de l'autorisation, nous n'avons à ce stade aucune question la concernant.

Norme C : programme d'études

Norme C1. Planification coopérative : la planification et la réflexion coopératives soutiennent la mise en œuvre du programme de l'IB.

Application concrète C1.1. Les exigences du programme sont considérées lors de la planification et de la réflexion coopératives.

L'IB évaluera cette application concrète durant la visite de vérification dans l'établissement, et en passant en revue les informations fournies pour l'application concrète B2.4.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours En place Pas en place

Exigence spécifique C1.1.a. Le programme de recherche et tous les plans de travail sont le fruit d'un travail de collaboration soutenu impliquant l'ensemble du personnel concerné.

L'IB évaluera cette exigence durant la visite de vérification dans l'établissement, et en passant en revue les informations fournies pour les applications concrètes B2.2 et B2.4.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

En cours En place Pas en place

Exigence spécifique C1.1.b. La planification au sein de l'établissement repose sur l'utilisation du plan de travail du PP et de sa méthodologie par tous les enseignants et pour l'ensemble du programme d'études.

L'IB évaluera cette exigence durant la visite de vérification dans l'établissement, et en passant en revue les informations fournies pour les applications concrètes B2.2 et B2.4.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

En cours En place Pas en place

Exigence spécifique C1.1.c. La planification au sein de l'établissement s'intéresse à tous les éléments essentiels du Programme primaire pour en renforcer la nature transdisciplinaire.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C1.2. La planification et la réflexion coopératives ont lieu de manière régulière et systématique.

L'IB évaluera cette application concrète durant la visite de vérification dans l'établissement, et en passant en revue les informations fournies pour l'application concrète B2.4.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours En place Pas en place

Application concrète C1.3. L'articulation verticale et horizontale du programme d'études est abordée lors de la planification et de la réflexion coopératives.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C1.3.a. L'établissement vise systématiquement à intégrer le contenu et l'enchaînement du programme des disciplines au programme de recherche.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C1.3.b. L'établissement assure un équilibre et une articulation entre l'enseignement du programme de recherche transdisciplinaire et tout autre enseignement propre à une discipline unique.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C1.4. La planification et la réflexion coopératives permettent à tous les enseignants d'avoir une vue d'ensemble des expériences d'apprentissage des élèves.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C1.4.a. L'établissement a mis en place un système garantissant la disponibilité des plans de travail du PP complétés.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C1.4.b. L'établissement s'assure que les plans de travail du PP constituent un compte rendu cohérent de l'apprentissage des élèves.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place

les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C1.5. La planification et la réflexion coopératives sont fondées sur des objectifs d'apprentissage convenus d'avance.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C1.6. La planification et la réflexion coopératives tiennent compte des différents besoins éducationnels et styles d'apprentissage des élèves.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C1.7. La planification et la réflexion coopératives reposent sur l'évaluation du travail et de l'apprentissage des élèves.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C1.8. La planification et la réflexion coopératives tiennent compte du fait que le développement linguistique des élèves relève de la responsabilité de tous les enseignants.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C1.9. Les qualités du profil de l'apprenant de l'IB sont prises en compte lors de la planification et de la réflexion coopératives.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Norme C2. Programme établi : le programme établi de l'établissement reflète la philosophie de l'IB.

Application concrète C2.1. Le programme établi est complet et est aligné sur les exigences du programme.

1. Les élèves inscrits au programme devront-ils satisfaire à d'autres exigences obligatoires ?

- Oui Non

a. Indiquez quelles exigences doivent impérativement être remplies à chaque année du programme.

Exigence spécifique (désignation)	<input type="checkbox"/> Examen <input type="checkbox"/> Programme d'études <input type="checkbox"/> Structure d'enseignement <input type="checkbox"/> Emploi du temps <input type="checkbox"/> Autre
Année du PP	<input type="checkbox"/> 1 ^{re} année <input type="checkbox"/> 2 ^e année <input type="checkbox"/> 3 ^e année <input type="checkbox"/> 4 ^e année <input type="checkbox"/> 5 ^e année

Remarque supplémentaire [100 mots]

b. Veuillez identifier les obstacles à la mise en œuvre du programme qui résultent de ces exigences, et expliquez la façon dont l'établissement compte les surmonter. [250 mots]

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

- En cours En place Pas en place

Exigence spécifique C2.1.a. Le programme de recherche est composé de six modules de recherche (un pour chaque thème transdisciplinaire) par année/niveau, sauf pour les élèves âgés de 3 à 5 ans, qui doivent étudier un minimum de quatre modules par année/niveau, deux devant appartenir aux thèmes « Qui nous sommes » et « Comment nous nous exprimons ».

L'IB n'exige pas de preuves concernant cette exigence au moment de l'octroi du statut d'établissement scolaire candidat. Il est impératif que cette exigence soit en place au moment de l'autorisation. L'IB évaluera ce point durant la visite de vérification dans l'établissement, et en passant en revue le programme de recherche. Veuillez inclure dans le plan d'action de l'établissement le travail que vous comptez effectuer pour satisfaire à cette exigence.

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

- En cours En place Pas en place

Exigence spécifique C2.1.b. L'établissement s'assure que le programme de recherche est cohérent et articulé à la fois horizontalement et verticalement.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C2.1.c. L'exposition du PP est un des six modules de recherche transdisciplinaire de la dernière année du programme.

Cette exigence ne devant être ni en place ni en cours au moment de l'autorisation, nous n'avons à ce stade aucune question spécifique la concernant.

Exigence spécifique C2.1.d Des preuves documentées montrent que le programme d'études mis en place couvre les cinq éléments essentiels du PP.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C2.2. Le programme établi est à la disposition des membres de la communauté scolaire.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C2.3. Le programme établi tient compte des expériences d'apprentissage antérieures des élèves.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C2.4. Le programme établi identifie les connaissances, les concepts, les compétences et les attitudes à développer au fil du temps.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C2.4.a. L'établissement dispose de documents sur le contenu et l'enchaînement du programme d'études qui indiquent comment la compréhension conceptuelle, les connaissances et les savoir-faire seront développés dans chaque domaine disciplinaire du PP.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C2.4.b. Les attentes générales concernant l'accomplissement des élèves, exprimées dans les documents sur le contenu et l'enchaînement du programme d'études élaborés par l'établissement, sont alignées sur celles exprimées dans les documents sur le contenu et l'enchaînement du programme d'études du PP.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C2.5. Le programme établi permet aux élèves de réaliser des actions significatives répondant à leurs propres besoins et à ceux d'autres personnes.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C2.6. Le programme établi comprend des expériences significatives pour les élèves.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C2.6.a. Le programme établi offre des possibilités d'apprentissage pour les élèves qui sont significatives, pertinentes, intéressantes et stimulantes.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C2.7. Le programme établi cherche à sensibiliser les élèves à des problèmes individuels, locaux, nationaux et mondiaux.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C2.7.a. Le programme de recherche inclut l'étude du pays où se situe l'établissement, de la culture de chacun des élèves et de celles d'autres personnes, y compris leurs valeurs et croyances.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C2.8. Le programme établi offre des possibilités de réfléchir sur les éléments communs à tous les êtres humains, la diversité et les perspectives multiples.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C2.9. Le programme établi repose sur les publications de l'IB en vigueur et fait l'objet d'une révision régulière pour intégrer les développements qui ont lieu au sein du programme.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C2.9.a. L'établissement met en place un système de révision et de perfectionnement du programme de recherche, de chaque module de recherche et des documents sur le contenu et l'enchaînement du programme d'études et en assure le fonctionnement de façon régulière.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C2.10. Le programme établi intègre les politiques élaborées par l'établissement pour soutenir le programme.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc

supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C2.11. Le programme établi encourage les élèves à développer les qualités du profil de l'apprenant de l'IB.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Norme C3. Enseignement et apprentissage : l'enseignement et l'apprentissage reflètent la philosophie de l'IB.

Application concrète C3.1. L'enseignement et l'apprentissage sont alignés sur les exigences du programme.

1. Quels changements la mise en œuvre du PP pourrait-elle entraîner au niveau de la planification de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'établissement ? [250 mots]

Veuillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours

En place

Pas en place

Exigence spécifique C3.1.a. L'établissement s'assure que les élèves reçoivent une éducation cohérente soutenue par les cinq éléments essentiels du programme quels que soient l'enseignant chargé de leur apprentissage et l'année d'études dans laquelle ils se trouvent.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C3.1.b. L'enseignant titulaire est au minimum chargé d'enseigner la langue d'enseignement, les mathématiques, les sciences humaines et les sciences naturelles afin de soutenir le modèle d'enseignement et d'apprentissage transdisciplinaire du PP.

L'IB n'exige pas de preuves concernant cette exigence au moment de l'octroi du statut d'établissement scolaire candidat. Il est impératif que cette exigence soit en place au moment de l'autorisation. À ce stade, l'IB passera en revue la demande d'autorisation, les échantillons d'horaires des cours et les informations réunies durant la visite de vérification dans l'établissement.

Veillez inclure dans le plan d'action de l'établissement le travail que vous comptez effectuer pour satisfaire à cette exigence.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

En cours

En place

Pas en place

Exigence spécifique C3.1.c. L'établissement s'assure que l'éducation personnelle et sociale relève de la responsabilité de tous les enseignants.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.2. L'enseignement et l'apprentissage sollicitent les élèves en qualité de chercheurs et les invitent à se montrer sensés.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C3.2.a. L'établissement s'assure que tous les enseignants font appel à la recherche dans l'ensemble du programme d'études.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.3. L'enseignement et l'apprentissage tiennent compte des connaissances et des compétences déjà acquises par les élèves.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C3.3.a. L'enseignement et l'apprentissage tiennent compte des compétences, expériences, besoins éducationnels et styles d'apprentissage des élèves.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.4. L'enseignement et l'apprentissage favorisent la compréhension et la mise en pratique des principes d'intégrité intellectuelle.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.5. L'enseignement et l'apprentissage permettent aux élèves de devenir activement responsables de leur propre apprentissage.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.6. L'enseignement et l'apprentissage s'intéressent aux éléments communs entre les êtres humains, à la diversité et aux perspectives multiples.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.7. L'enseignement et l'apprentissage tiennent compte de la diversité des besoins linguistiques des élèves, y compris des besoins de ceux qui étudient dans une langue différente de leur langue maternelle.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.8. L'enseignement et l'apprentissage montrent que le développement linguistique des élèves relève de la responsabilité de tous les enseignants.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.9. L'enseignement et l'apprentissage font appel à un éventail varié de stratégies.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.10. L'enseignement et l'apprentissage sont différenciés afin de répondre aux différents besoins éducationnels et styles d'apprentissage des élèves.

Exigence spécifique C3.10.a. L'établissement permet de grouper et de regrouper les élèves en fonction des différentes situations d'apprentissage.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.11. L'enseignement et l'apprentissage reposent sur un éventail de ressources incluant les technologies de l'information.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.12. L'enseignement et l'apprentissage permettent aux élèves de développer des attitudes et des compétences grâce auxquelles ils peuvent réaliser des actions significatives répondant à leurs propres besoins et à ceux d'autres personnes.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.13. L'enseignement et l'apprentissage encouragent les élèves à réfléchir sur ce qu'ils apprennent, à la manière dont ils apprennent et aux raisons pour lesquelles ils le font.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.14. L'enseignement et l'apprentissage favorisent un environnement d'apprentissage stimulant basé sur la compréhension et le respect.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C3.14.a. L'établissement fournit des environnements dans lesquels les élèves peuvent travailler à la fois de façon indépendante et coopérative.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place

les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C3.14.b. L'enseignement et l'apprentissage donnent aux élèves les moyens de mener des actions autodéterminées reposant sur ce qu'ils ont appris.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.15. L'enseignement et l'apprentissage encouragent les élèves à démontrer ce qu'ils ont appris de plusieurs façons.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C3.16. L'enseignement et l'apprentissage développent chez les élèves les qualités du profil de l'apprenant de l'IB.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Norme C4. Évaluation : l'évaluation au sein de l'établissement reflète les principes de l'IB en matière d'évaluation des élèves.

Application concrète C4.1. L'évaluation au sein de l'établissement est alignée sur les exigences du programme.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C4.1.a. L'évaluation au sein de l'établissement fait partie intégrante de la planification, de l'enseignement et de l'apprentissage.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Exigence spécifique C4.1.b. L'évaluation porte sur tous les éléments essentiels du programme.

1. Décrivez la façon dont l'établissement pratique actuellement l'évaluation formative et sommative de l'apprentissage des élèves, et indiquez tout changement qui devra intervenir afin de satisfaire aux principes et pratiques de l'évaluation du PP. [500 mots]

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette exigence.

En cours En place Pas en place

Exigence spécifique C4.1.c. L'établissement fournit des preuves de l'apprentissage des élèves au fil du temps et dans l'ensemble du programme d'études.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette exigence. Cette exigence doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour y répondre. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C4.2. L'établissement communique aux membres de la communauté scolaire les principes, la politique et les procédures en vigueur en matière d'évaluation.

L'IB n'exige pas de preuves concernant cette application concrète au moment de l'octroi du statut d'établissement scolaire candidat. Il est impératif que cette application concrète soit en place au moment de l'autorisation. L'IB évaluera ce point durant la visite de vérification dans l'établissement, et en passant en revue la politique d'évaluation. Veuillez inclure dans le plan d'action de l'établissement le travail que vous comptez effectuer pour satisfaire à cette application concrète.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours

En place

Pas en place

Application concrète C4.3. L'établissement utilise un éventail de stratégies et d'outils pour évaluer l'apprentissage des élèves.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C4.4. L'établissement fournit aux élèves un retour d'information leur permettant d'orienter et d'améliorer leur apprentissage.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C4.5. Les systèmes dont dispose l'établissement pour consigner les progrès des élèves sont alignés sur les principes d'évaluation du programme.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C4.6. Les systèmes dont dispose l'établissement pour communiquer les progrès des élèves sont alignés sur les principes d'évaluation du programme.

1. Décrivez la façon dont l'établissement transmet actuellement les résultats des élèves aux parents et indiquez tout changement qui devra intervenir afin de satisfaire aux exigences du PP en matière de transmission des résultats. [500 mots]

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours

En place

Pas en place

Exigence spécifique C4.6.a. L'apprentissage et le développement des élèves liés à l'ensemble des qualités du profil de l'apprenant de l'IB sont évalués et communiqués à tous les participants au processus d'apprentissage.

1. Décrivez la façon dont l'établissement informe les parents sur le profil de l'apprenant de l'IB. [500 mots]

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours

En place

Pas en place

Application concrète C4.7. L'établissement analyse les données de l'évaluation afin d'orienter l'enseignement et l'apprentissage.

Exigence spécifique C4.7.a. L'établissement s'assure que le niveau de connaissance et de compréhension des élèves est évalué avant de commencer un nouvel apprentissage.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C4.8. L'établissement offre des possibilités aux élèves de participer et de réfléchir à l'évaluation de leur travail.

Nous n'avons à ce stade aucune question spécifique sur cette application concrète. Cette application concrète doit être en cours au moment de l'autorisation. Les établissements sont donc supposés mettre en place les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences qui lui sont associées. Vous pourrez souhaiter inclure des activités dans ce sens dans votre plan d'action.

Application concrète C4.9. L'établissement a mis en place des systèmes garantissant que tous les élèves puissent démontrer la consolidation de leur apprentissage, en menant à bien l'exposition (PP), le projet personnel (PEI) ou le projet communautaire (pour les programmes se terminant en 3^e ou 4^e année du PEI), le mémoire (Programme du diplôme) ou le projet de réflexion (POP) selon le programme proposé.

Cette application concrète ne devant être ni en place ni en cours au moment de l'autorisation, nous n'avons à ce stade aucune question la concernant.

Veillez fournir une évaluation de la manière dont votre établissement satisfait actuellement à cette application concrète.

En cours

En place

Pas en place